



ANNEXES 2018

DESCENTE



version applicable au 1^{er} janvier 2018

[www.*ffck.org*](http://www.ffck.org)



FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK
87 quai de la Marne - 94340 JOINVILLE-LE-PONT
Tel. : +33 (0)1 45 11 08 50 - Fax : +33 (0)1 48 86 13 25

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - LISTE DES EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	2
ANNEXE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS NATIONALES (SPRINT ET CLASSIQUE)	3
ANNEXE 3 - PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE SPRINT	4
ANNEXE 4 - PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSIQUE	5
ANNEXE 5 - MODE DE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS	6
ANNEXE 6 - COMPETITIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CLASSEMENT COUPE DE FRANCE	6
ANNEXE 7 - METHODE DE CALCUL DES POINTS DANS LE CLASSEMENT COUPE DE FRANCE	7
ANNEXE 8 - MODE DE CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE	7
ANNEXE 9 - FRAIS D'INSCRIPTION DES COMPETITIONS NATIONALES ET INTERREGIONALES: MONTANT DES INSCRIPTIONS	8
9.1 MODALITES DES ENGAGEMENTS	8
9.1.1 <i>Compétitions régionales</i>	8
9.1.2 <i>Compétitions nationales (sélectifs interrégionaux, sélectifs nationaux et championnats de France)</i>	8
9.1.3 <i>Droits d'inscriptions</i>	8
9.2 METHODE DE CALCUL DES POINTS POUR LE CLASSEMENT NATIONAL NUMERIQUE INDIVIDUEL DESCENTE	9
9.3 FORMAT ET QUOTAS DES COURSES SPRINT AVEC FINALE	10
9.4 MODE DE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS	11
9.5 BONUS POUR LE CLASSEMENT CLUB	11

ANNEXE 1 - LISTE DES EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

En référence à l'article RG 49.1 & RP 69.3

Les épreuves qui seront titrées aux championnats de France sprint et classique ainsi que les championnats de France par équipe, quelque soient le nombre de concurrents au départ, sont :

- **Pour les épreuves individuelles (sprint et classique) :**

C1DC	Canoë monoplace dame cadet
C1DJ	Canoë monoplace dame junior
C1DS/V	Canoë monoplace dame senior et vétéran
C2DC/J	Canoë biplace dame cadet, junior
C2DS/V	Canoë biplace dame senior et vétéran
C1HC	Canoë monoplace homme cadet
C1HJ	Canoë monoplace homme junior
C1HS	Canoë monoplace homme senior
C1HV1/V2	Canoë monoplace homme vétéran 1 et vétéran 2
C1HV3+	Canoë monoplace homme vétéran 3 et plus
K1HC	Kayak homme cadet
K1HJ	Kayak homme junior
K1HS	Kayak homme senior
K1HV1/V2	Kayak homme vétéran 1 et vétéran 2
K1HV3+	Kayak homme vétéran 3 et plus
K1DC	Kayak dame cadet
K1DJ	Kayak dame junior
K1DS	Kayak dame senior
K1DV	Kayak dame vétéran
C2HC	Canoë biplace homme cadet
C2HJ	Canoë biplace homme junior
C2HS	Canoë biplace homme senior
C2HV	Canoë biplace homme vétéran
C2MC/J	Canoë biplace mixte cadet et junior
C2MS/V	Canoë biplace mixte senior et vétéran

- Pour les épreuves par équipe :

EC1D	Équipe Canoë monoplace dame cadet, junior, senior et vétéran
EC1HC/J	Équipe Canoë monoplace homme cadet, junior
EC1HS/V	Équipe Canoë monoplace homme senior et vétéran
EK1HC	Équipe kayak homme cadet
EK1HJ	Équipe kayak homme junior
EK1HS/V	Équipe kayak homme senior et vétéran
EK1DC/J	Équipe kayak dame cadet, junior
EK1DS/V	Équipe kayak dame senior et vétéran
EC2	Équipe canoë biplace homme, mixte et dame, cadet, junior, senior et vétéran

ANNEXE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS NATIONALES (SPRINT ET CLASSIQUE)

En référence à l'article RP 63.1

Toute embarcation respectant la limite de points sur la base du classement national numérique sur quatre courses, à partir de trois semaines avant la date de la nationale concernée, définie dans le **tableau 1**.

Épreuve	C1HC K1HC K1DC C1DC C2HC C2DS/V C2MS/V	C1HJ K1HJ K1DJ C2HJ C1DJ C1DS/V C1HV1/V2 K1HV1/V2	C1HS K1HS K1DS C2HS	C1HV3+ K1HV3+ K1DV C2HV	C2DC/J C2MC/J
Limite points	400	300	250	350	450

Tableau 1 - limites de points basées sur le classement numérique 4 courses, pour l'accès aux sélectifs nationaux de sprint et de classique

ANNEXE 3 - PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE SPRINT

En référence à l'article RP 67.2

Toute embarcation ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 2** sur une compétition nationale sprint de la saison en cours. La participation à son championnat régional (classique ou sprint) est obligatoire.

Épreuve	Limite de point
C1DC	250
C1HC	
K1DC	
K1HC	
C2HC	
C1DJ	180
C1HJ	
K1DJ	
K1HJ	
C2HJ	
C1HS	130
K1DS	
K1HS	
C2HS	
C1HV3+	
K1DV	
K1HV3+	
C2HV	
C1DS/V	180
C1HV1/V2	180
K1HV1/V2	
C2DC/J	350
C2DS/V	300
C2MC/J	300
C2MS/V	280

Tableau 2 - limites de points à obtenir sur un sélectif national sprint pour se sélectionner aux championnats de France sprint

ANNEXE 4 - PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSIQUE

En référence à l'article RP 68.2

Toute embarcation ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 3** sur une nationale classique de la saison en cours. La participation à son championnat régional (classique ou sprint) est obligatoire.

Épreuve	Limite de point
C1DC	250
C1HC	
K1DC	
K1HC	
C2HC	
C1DJ	180
C1HJ	
K1DJ	
K1HJ	
C2HJ	
C1HS	130
K1DS	
K1HS	
C2HS	
C1HV3+	
K1DV	250
K1HV3+	
C2HV	
C1DS/V	180
C1HV1/V2	180
K1HV1/V2	
C2DC/J	350
C2DS/V	300
C2MC/J	300
C2MS/V	280

Tableau 3 - limites de points à obtenir sur un sélectif national classique pour se sélectionner aux championnats de France classique

ANNEXE 5 - MODE DE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS

En référence à l'article RP 70.4

Le classement des régions est défini suivant l'addition des points obtenus par chaque équipe dans chaque course suivant le **tableau 4**. Une équipe non classée ne marque pas de points.

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	100
2 ^{ème} de la course	95
3 ^{ème} de la course	91
4 ^{ème} de la course	88
5 ^{ème} de la course	86
6 ^{ème} de la course	85
7 ^{ème} de la course	84
...	...
10 ^{ème} de la course	81
...	...

Tableau 4 - points attribués pour le classement championnat de France des régions suivant le classement de la course

À l'issue des deux courses (le format des deux courses sera défini dans le programme de la compétition), un classement final est effectué en additionnant pour chaque région les points marqués de chacune des quatre équipes de la région sur les deux courses. Les régions sont classées en fonction du nombre d'équipes présentes au départ. La région vainqueur est celle marquant le plus de point.

Départage: En cas d'égalité entre deux régions, la meilleure performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la moins bonne performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la région ayant la somme des temps de toutes les courses la plus faible gagne.

ANNEXE 6 - COMPETITIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

En référence à l'article RP 76

Les compétitions rentrant dans le classement coupe de France de la saison en cours sont toutes les courses IR (sprint et classique) jusqu'à la finale coupe de France incluse et tous les sélectifs nationaux (sprint et classique).

ANNEXE 7 - METHODE DE CALCUL DES POINTS DANS LE CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

En référence à l'article RP 77

À l'issue de chaque course, chaque compétiteur marque un nombre de points suivant le **tableau 5**. Un compétiteur non classé ne marque pas de point.

Classement de la course	Points attribués au compétiteur sur une course interrégionale (IR sprint ou classique)	Points attribués au compétiteur sur un sélectif national (SN sprint ou classique)	Points attribués au compétiteur lors de la finale coupe de France
1 ^{er} de la course	80	100	160
2 ^{ème} de la course	75	95	150
3 ^{ème} de la course	71	91	142
4 ^{ème} de la course	68	88	136
5 ^{ème} de la course	66	86	132
6 ^{ème} de la course	65	85	130
7 ^{ème} de la course	64	84	128
...
10 ^{ème} de la course	61	81	122
...

Tableau 5 - points attribués pour le classement coupe de France suivant le classement et type de course

ANNEXE 8 - MODE DE CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

En référence à l'article RP 78

Le classement final de chaque épreuve à l'issue de toutes les manches de coupe de France est établi sur l'addition des points marqués par chaque compétiteur sur ses cinq meilleurs résultats.

Le compétiteur ayant marqué le plus de points dans l'épreuve est déclaré vainqueur de la coupe de France de cette épreuve.

Départage:

En cas d'égalité entre deux compétiteurs, la performance de la finale coupe de France est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la meilleure des performances sur une manche de coupe de France est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la moins bonne performance sur une manche de coupe de France est prise en compte.

Récompense:

À l'issue du classement final, les vainqueurs se verront remettre lors de la finale coupe de France sur une manifestation de fin de saison un dossard jaune de vainqueur de coupe de France.

ANNEXE 9 - FRAIS D'INSCRIPTION DES COMPETITIONS NATIONALES ET INTERREGIONALES: MONTANT DES INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 55

9.1 Modalités des engagements

9.1.1 Compétitions régionales

Les inscriptions sont à effectuer par club, en ligne via le site dédié sauf indication contraire de l'organisateur. Les inscriptions sont clôturées le jeudi à 23h00 précédant le début de la compétition. Ce délai peut être modifié selon les contraintes de l'organisateur.

Le paiement se fait par chèque sur place

9.1.2 Compétitions nationales (sélectifs interrégionaux, sélectifs nationaux et championnats de France)

Les inscriptions sont à effectuer par club, uniquement en ligne sur le site dédié. Elles sont clôturées le mercredi à 23h00 précédant le début de la compétition. Ce délai peut être modifié selon les contraintes de l'organisateur après validation de la commission nationale descente.

Pour les épreuves par équipes, la composition des équipes peut être modifiée la veille de l'épreuve selon un délai spécifié par l'organisateur.

Si le paiement en ligne n'est pas en place, les règlements des droits d'inscription se fait sur place par chèque.

9.1.3 Droits d'inscriptions

Les montants d'inscriptions aux différentes compétitions nationales et interrégionales sont définis dans le tableau 6. Le montant des frais d'inscriptions est entendu par épreuve et par course.

Compétition	Frais d'inscription
Interrégionales	5 €
Sélectif National sprint ou classique (week-end simple)	10 €
Sélectif National sprint et classique (week-end double)	8€ / course
Championnat de France individuel sprint ou classique	10 €
Championnat de France par équipe de club	10 € par équipe
Championnat de France des régions	100 € par région
Open de France master	10 €
Finale coupe de France	10 €

Tableau 6 - montant des frais d'inscription par épreuve aux différentes courses

Si des inscriptions sont exceptionnellement acceptées hors délai, les droits d'inscriptions sont alors doublés. Toute inscription non annulée avant la clôture est due.

9.2 Méthode de calcul des points pour le classement national numérique individuel descente

En référence à l'article RP 71, RP 73 et RP 74

Le classement national numérique est établi sur les douze derniers mois tournant. Le classement national numérique classe dans l'ordre croissant les compétiteurs ayant au moins 4 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 4 meilleures courses, puis les compétiteurs n'ayant que 3 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 3 courses, puis les compétiteurs n'ayant que 2 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 2 courses et enfin les compétiteurs n'ayant qu'une course sur les 12 derniers mois.

Une embarcation a une valeur dans la base servant au calcul des points si elle appartient au classement national numérique avant la compétition (c'est-à-dire le classement numérique national à partir d'une course sur les 12 derniers mois).

Sur chaque course, tous les concurrents sont classés au temps scratch dans chacune des cinq familles d'épreuve j suivantes : K1H – C1H – C2 – K1D – C1D

i/ Calcul des temps fictifs pour chaque type de famille d'épreuve :

Le calcul des temps fictifs (TF) des cinq meilleurs temps au scratch (TS) de la famille d'épreuve j est réalisé.

$$TF_i^j = \frac{1000 \cdot TS_i^j}{1000 + P_i^j}$$

avec TF_i^j le temps fictif de l'embarcation, TS_i^j le temps scratch en seconde de l'embarcation et P_i^j la valeur en point au classement numérique avant la course de l'embarcation i . Si l'embarcation n'a aucune valeur au classement numérique, alors P_i^j est une valeur manquante (NaN – Not a Number) et TF_i^j devient aussi une valeur manquante (NaT – Not a Time).

ii/ Calcul du temps de base (TB_j) pour chaque famille d'épreuve (TBK1H – TBC1H – TBC2 – TBK1D – TBC1D) :

Le temps de base (TB_j) est calculé pour chaque famille d'épreuve j . Le temps de base correspond au meilleur temps scratch fictif équivalent à une performance valant 0 point. Ainsi aucun temps scratch d'une famille d'épreuve j ne peut être inférieur au temps de base calculé sur la course de la famille d'épreuve j : $\forall_i, (TB_j \leq TS_i^j)$.

Le temps de base \widehat{TB}_j est estimé comme la **médiane** de la série des 5 temps fictifs TF_i^j défini précédemment.

Si le temps de base \widehat{TB}_j estimé d'une famille d'épreuve est supérieur au meilleur temps scratch TS_{best}^j de cette famille d'épreuve, alors TB_j est égal à ce meilleur temps scratch ($TB_j = TS_{best}^j$)

Si tous les temps fictifs TF_i^j sont non définis (NaT), alors TB_j est égal à ce meilleur temps scratch ($TB_j = TS_{best}^j$)

iii/ Calcul des points des embarcations

Le nombre N_i^j de points obtenus suite à la course par chaque embarcation i est calculé pour chaque famille j selon la formule suivante :

$$N_i^j = \left(\frac{1000(TS_i^j - \widehat{TB}_j)}{\widehat{TB}_j} \right) \alpha_j$$

Avec α_j un coefficient correcteur de la course, pour chaque famille d'épreuve j , défini comme :

$$\alpha_j = \frac{\sum_i P_i^j}{\sum_i N_i^j}$$

avec $\sum_i P_i^j$ la somme des points au classement avant la course des compétiteurs de la famille d'épreuve j et $\sum_i N_i^j$ la somme des points attribués sur la course des compétiteurs de la famille d'épreuve j ayant des points avant la course. Les compétiteurs dont la différence de la valeur absolue entre les points avant la course et les points de la course est supérieur à 100 ($|P^j - N^j| > 100$), ne sont pas pris en compte dans le calcul du coefficient correcteur.

Cas spécifique de l'impossibilité de calculer le temps de base d'une famille d'épreuve

Si, dans une famille d'épreuve, le nombre de concurrents présents au départ est inférieur à 5, alors il est appliqué le temps de base de la famille d'épreuve kayak homme TB^{K1H} pondéré par un coefficient inter-catégorie. Si le meilleur temps scratch TS_i^j de cette famille d'épreuve est inférieur au temps de base calculé, alors TB_j est égal à ce meilleur temps scratch ($TB_j = TS_{best}^j$),

- $TB^{K1D} = \min(1, 10.TB^{K1H}, TS_{best}^j)$
- $TB^{C1H} = \min(1, 12.TB^{K1H}, TS_{best}^j)$
- $TB^{C1D} = \min(1, 25.TB^{K1H}, TS_{best}^j)$
- $TB^{C2} = \min(1, 10.TB^{K1H}, TS_{best}^j)$

S'il y a moins de 5 concurrents dans chaque groupe d'épreuve, dont le groupe K1H, le temps de base sera établi à partir des 5 meilleurs bateaux du classement scratch inter-catégorie et aucun coefficient inter-catégorie ne sera appliqué.

Si les résultats de la course comportent moins de 5 bateaux présents au départ de la course, aucun point ne sera attribué. Cette compétition ne sera pas prise en compte pour le classement numérique national.

9.3 Format et quotas des courses sprint avec finale

En référence à l'article RP 3.2

Les courses sprint au format B (course sprint comportant une finale) sont réservées aux courses délivrant un titre (championnat de France ou championnat régional).

Pour les championnats de France de sprint :

La commission nationale descente décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, les nombres « X1 » et « X2 » de compétiteurs par épreuve qualifié pour la finale à l'issue des deux manches de qualification, sont définis par la commission nationale descente avant les championnats de France de sprint. Les quotas dépendent de la densité des épreuves.

Pour les championnats régionaux de sprint :

Le comité régional décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, le nombre « X1 » de compétiteurs par épreuve accédant directement en finale à l'issue de la manche 1 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve. Le nombre « X2 » de compétiteurs par épreuve accédant en finale à l'issue de la manche 2 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve. Si moins de 5 compétiteurs sont au départ des qualifications dans une épreuve alors ils sont directement qualifiés pour la finale à l'issue de la manche 1 des qualifications.

9.4 Mode de classement national des clubs

En référence à l'article RP 80

Le classement national des clubs est établi sur la base du classement numérique national, des athlètes licenciés du club. Ce classement ne prend en compte que la moyenne des quatre meilleures courses nationales (IR, sélectifs nationaux, championnats de France individuel, finale coupe de France) sur les 12 derniers mois, en excluant la finale coupe de France de la saison précédente. Ce classement des courses nationales est arrêté à l'issue de la manche finale de la coupe de France de la saison en cours.

Le classement des clubs est basé sur l'addition de 12 valeurs de bateaux au classement numérique. Le calcul, basé sur l'addition de ces valeurs, est réalisé en trois phases :

i/ somme des points du classement numérique des 10 meilleurs bateaux du club incluant comme bateaux obligatoires :

- 1 C1H
- 1 K1H
- 1 K1D
- 1 C2 (C2H ou C2M)
- 1 canoë féminin (C1D ou C2D)

Un malus de 1000 points est appliqué par bateaux manquants.

ii/ somme des points du classement numérique des deux meilleurs bateaux jeune (minime, cadet ou junior). Ces bateaux jeunes peuvent donc compter une seconde fois dans le calcul.

Un malus de 1000 points est appliqué par bateau jeune manquant.

iii/ somme des points des bonus définis en annexe 13, attribués à partir des résultats des courses par équipes de club du championnat de France

Les clubs non classés sur ce classement basé sur le classement numérique national, mais ayant des bateaux apparaissant uniquement sur le classement numérique sur les courses régionales, apparaissent à la fin du classement national des clubs, sans classement.

9.5 Bonus pour le classement club

En référence à l'article RP 79

Les points bonus que rapporte un club suite aux championnats de France par équipe sont donnés ci-dessous.

	Bonus par course si il y a deux championnats de France par équipe dans la saison (sprint et classique)	Bonus par course si il y a un championnat de France par équipe dans la saison (sprint ou classique)
1 ^{er}	moins 15 points	moins 30 points
2 ^{ème}	moins 10 points	moins 20 points
3 ^{ème}	moins 8 points	moins 15 points
4 ^{ème}	moins 6 points	moins 12 points
5 ^{ème}	moins 4 points	moins 9 points
6 ^{ème}	moins 3 points	moins 7 points
7 ^{ème}	moins 2 points	moins 5 points
8 ^{ème}	moins 2 points	moins 3 points
9 ^{ème}	moins 2 points	moins 2 points
10 ^{ème}	moins 1 point	moins 1 point
...	moins 1 point	moins 1 point

Tableau 7 – bonus des championnats de France par équipe

Si deux championnats de France par équipe sont organisés dans la même saison (sprint et classique), alors les points bonus des championnats de France par équipe sont comptés deux fois.

LA FFCK REMERCIE SES PARTENAIRES

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE MAJEUR ET ASSUREUR



assureur militant

www.ffck.org



FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK
87 quai de la Marne - 94340 JOINVILLE-LE-PONT
Tel. : +33 (0)1 45 11 08 50 - Fax : +33 (0)1 48 86 13 25